

Mouvement pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes

Mobilités internationales : migration de femmes en Belgique : autonomisation ou aliénation? Éléments de réponse

BANZA Bijou
PORTUGAELS Donatienne
STAPPAERTS Claire



Table des matières

Avant-propos	2
Introduction	2
Contexte historique en Belgique (Ouali, 2002)	4
Présentation de la problématique	7
Question de recherche	10
Concepts / théories mobilisés	10
Migration	10
Empoderamiento/Empowerment	11
Genre	12
Interaction entre différents systèmes d’oppression/Intersectionnalité.....	13
Analyse	13
Conclusion	19
<i>Bibliographie</i>	21

Avant-propos

Ce travail est développé pour investiguer les raisons qui poussent les femmes des pays du Sud à la migration, les situations de vie dans lesquelles elles se retrouvent dans les pays d'accueil du Nord et les conséquences sur leur autonomisation dans ce système transnational. Le thème est le genre dans les migrations. A notre époque où les femmes migrantes se retrouvent dans nos pays occidentaux majoritairement dans des situations précaires à tout point de vue (irrégularité du séjour, méconnaissance de la langue, discriminations liées à la classe et à la race, travail informel, problème d'accès au logement, non reconnaissance des diplômes et déclassement social, difficultés d'accès aux savoirs, à la culture, difficultés d'accès à une protection sociale, difficultés d'accès aux systèmes de gardes des enfants et personnes dépendantes et relégation à une main d'œuvre presque toujours féminine), il est opportun de se poser la question de l'empowerment. La migration peut-il être un facteur d'émancipation ?

Le point de départ de la présente étude est un travail réalisé dans le cadre du cours de Genre et développement suivi pendant le Master de spécialisation en études de genre de l'UCLouvain. Nous avons souhaité poursuivre l'étude du sujet et nous avons effectué un travail participatif de réflexion afin de compléter la recherche car l'aspect autonomisant ou non de la nouvelle situation des femmes après migration est un sujet très actuel trop souvent peu étudié.

Introduction

Depuis le début de l'humanité, les individus, femmes et hommes, se sont toujours déplacés, bien que les études sur les mouvements de population soient très récentes : « *elles ont débuté pendant la période moderne* » (Cohen, 1996) dans (Casas, 2005). « *La migration féminine a été encore moins étudiée que les mouvements de population et l'intérêt pour celle-ci est apparu seulement dans les années 80* » (Casas, 2005).

Tout d'abord préoccupons nous de bien comprendre ce qu'est la migration. Cette notion peut être définie de la manière suivante : « *La migration fait référence au déplacement d'une personne ou d'un groupe d'un pays (l'émigration) à un autre (l'immigration).* » (Le Monde selon les femmes, 2018) (p.3). En réalité d'après le document du Monde selon les femmes, « *il s'agit d'un phénomène très ancien et complexe, dont la nature, la taille et la composition sont mouvants* » (Le Monde selon les femmes, 2018) (p.3).

Jusqu'au milieu des années 1970, les études sur la migration féminine sont quasi inexistantes. En effet, selon Laura Oso Casas, « *Cette invisibilité s'inscrit dans un phénomène de plus grande portée : la dévalorisation du rôle de la femme comme actrice économique et sociale* » (Casas, 2005). Cette invisibilisation n'est pas étonnante dans notre société et est expliquée par l'autrice, « *L'invisibilité de la migration féminine trouve ses racines dans le modèle familial patriarcal, qui considère la femme comme dépendante de l'homme, principal*

support économique et détenteur de l'autorité dans l'unité domestique » selon (Morokvasic, 1984) cité par (Casas, 2005).

La majorité des disciplines, jusqu'à la fin des années 1960, a ignoré le rôle économique de la femme. « *Ce stéréotype a ses racines dans la considération du concept de travail réduit à la notion de production salariée. Les femmes, n'étant pas impliquées dans la sphère marchande, n'ayant pas un emploi salarié, sont considérées comme « non travailleuses » et ne font pas partie de la sphère productive.* » (Borderías C., Carrasco C.) cité dans (Casas, 2005). La valeur économique et sociale du travail féminin a été ignorée longtemps par les scientifiques sociaux et par la société et reste toujours partiellement occulté.

A partir des années 1980, la migration féminine commence à être plus visible. Selon Laura Oso Casas, « *La prise de conscience de la figure de la femme immigrée est due à une ouverture analytique dans le milieu des sciences sociales, qui permet de sortir au grand jour non seulement les migrantes, mais aussi les travailleuses et les femmes actrices du développement* » (Casas, 2005).

A l'heure actuelle où la féminisation des migrations est importante et devient plus visible au niveau international avec une demande importante de travail féminin dans les pays du Nord et des situations de crise dans les pays du Sud, il nous paraît nécessaire de s'interroger sur l'influence de ce phénomène sur l'émancipation des femmes migrantes. En effet, « *les femmes forment aujourd'hui 50% des migrants internationaux* », p.4, du cours « *Genre et migration : quels rapports* » (Charlier Sophie et Yépez del Castillo Isabel, Année académique 2018-2019), et leur place change dans le projet migratoire, elle sont de plus en plus pionnières après avoir été surtout accompagnatrices.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les flux migratoires majoritaires sont des circulations entre les pays du Sud. Même si les flux migratoires des pays du Sud vers les pays du Nord ne sont pas les plus importants au niveau mondial, c'est sans doute ceux auxquels nous sommes le plus confrontées et qui nous questionnent tout naturellement en Europe. « *Tandis que dans le Sud, les nouvelles zones d'exportation ont généré des mouvements migratoires féminins pour le travail industriel, dans le Nord, les mouvements de population accomplissent un rôle de réserve de main-d'œuvre. La participation croissante de la femme immigrée dans les activités rémunérées est principalement en relation avec l'augmentation de la main-d'œuvre dans le secteur des services, dans les travaux peu qualifiés et mal rémunérés, dans les pays d'immigration* » (Casas, 2005). Le système de mobilité humaine qui est en jeu implique souvent la transnationalité des familles et peut changer différents aspects des rapports de genre (Charlier Sophie et Yépez del Castillo Isabel, Année académique 2018-2019).

Les femmes ont des parcours migratoires très diversifiés et souvent complexes. Selon le rapport du CIRÉ asbl intitulé « *Femmes et migration - Les difficultés spécifiques rencontrées par les femmes dans leur parcours migratoire et dans leurs procédures en Belgique* »,

certaines femmes quittent leur pays ou leur région d'origine pour fuir un conflit armé, différentes formes de violences, d'autres s'en vont pour étudier, travailler, se marier ou rejoindre un mari, un enfant, un parent dans un autre pays. Il existe par ailleurs des motifs de migration spécifiques au genre¹ : la discrimination structurelle envers les femmes dans certains pays comme les attitudes négatives envers les veuves, les femmes divorcées, les femmes sans enfants, mais aussi la violence physique, l'impossibilité de divorcer, le manque d'opportunités de formation et d'emploi sont des facteurs qui poussent plus de femmes que d'hommes à migrer² (CIRÉ, 2017). De plus, dans les migrations, les femmes sont un public particulièrement vulnérable tant dans le parcours et sur les routes migratoires que dans le cadre des procédures d'asile, d'accueil et de séjour en Belgique. « *Elles rencontrent régulièrement des difficultés spécifiques dans leur parcours migratoire en Belgique qui les empêchent de bénéficier de certains droits (protection, sécurité, vie privée et familiale, santé, nationalité)* » (CIRÉ, 2017).

C'est pourquoi, ce travail est développé pour investiguer les raisons qui poussent les femmes des pays du Sud à la migration, les situations de vie dans lesquelles elles se retrouvent dans les pays d'accueil du Nord et les conséquences sur leur autonomisation dans ce système transnational.

Pour contextualiser la problématique, nous commencerons par un petit rappel de quelques éléments de l'histoire migratoire en Belgique. Nous poursuivrons par l'exposé de la problématique et la question de recherche. Le travail se termine par une analyse et une conclusion.

Contexte historique en Belgique (Ouali, 2002)

Dans l'entre-deux guerres, la Belgique avait développé une politique d'expulsion et de contingentement de travailleurs étrangers et de femmes mariées ou non (Ouali, 2002).

A la fin des années 40, les secteurs prioritaires pour le redémarrage de l'économie recrutent massivement des travailleurs masculins à cause de la persistance de l'anti-féminisme dans les politiques. En 1949, le taux des allocations familiales essentiellement des mères n'exerçant aucune activité lucrative est augmenté (Ouali, 2002).

Le travail des femmes étant interdit dans les mines à la fin des années 40, la Belgique doit faire face à un besoin important de main d'œuvre et signera sa première convention bilatérale avec l'Italie en 1946 qui envoyait deux milles ouvriers par semaine dans les mines belges. Huit autres conventions de main d'œuvre seront signées avec les pays

¹ En matière de migrations, on parle de « push factors », c'est-à-dire de facteurs qui poussent les personnes à quitter leur pays d'origine et de « pull factors », c'est-à-dire de facteurs qui les attirent vers l'un ou l'autre pays.

² Vie féminine, « La situation spécifique des femmes migrantes » : http://www.viefeminine.be/IMG/pdf/Bien-venu_sitenet_femmes_migrantes.pdf

méditerranéens principalement. Le regroupement familial est autorisé, mais les femmes rejoignant leurs conjoints ont un traitement différencié en ce qui concerne leur accès au monde du travail en fonction de leur nationalité. Ce n'est seulement qu'en 1956 que les espagnoles, dont les époux sont devenus inaptes au travail, peuvent travailler, les épouses grecques seront à leur tour autorisées en 1957 et enfin toutes les autres épouses des différentes nationalités sans limitation sectorielle en 1969 (Ouali, 2002).

En 1962, le constat du vieillissement de la population en Belgique alerte les autorités. Cela conduit à développer une véritable politique d'immigration par l'intégration des travailleurs et de leurs familles à la société belge. Ce qui va accroître la population féminine immigrée de 218% entre 1947 et 1970 contre 179% pour les hommes. Cette immigration des femmes et des enfants visait un rajeunissement de la population et un accroissement de la natalité, mais nullement une insertion de celles-ci dans le monde du travail (Ouali, 2002).

De 1962 à 1966, face à une nouvelle pénurie, le gouvernement belge décide d'encourager le travail des femmes en les orientant vers des tâches spécifiquement «féminines», à savoir le soin des personnes et le travail domestique et en adaptant le travail à la condition féminine qui consistait à valoriser le travail à temps partiel afin de permettre aux femmes de concilier vie familiale et professionnelle. Dans ce contexte, les femmes immigrées ont accédé à l'emploi dans les branches d'activités avec les emplois les plus précaires, les plus mal payés et les plus atypiques (manufactures du textile, de l'habillement, de l'alimentation, secteur du commerce et des services domestiques). La femme immigrée a donc assumé le rôle de soutien du mari, de reproduction et d'éducation des enfants dans la sphère privée, elle a servi aussi de main d'œuvre d'appoint dans le secteur professionnel (Ouali, 2002).

En 1989, le gouvernement belge met en place une véritable politique d'intégration des immigrés avec la création du Commissariat royal à la politique des immigrés et un premier rapport établit l'inventaire des difficultés qui se posent aux femmes pour atteindre leur autonomie. Même si le commissariat s'est efforcé d'examiner la problématique des femmes immigrées, il leur a laissé une place marginale dans ses rapports (4 propositions concernant les femmes sur 262). Dans le premier rapport qui établit l'inventaire des difficultés qui se posent aux femmes pour atteindre leur autonomie, on peut voir que les femmes de la première génération sont confrontées à diverses situations notamment la non-maîtrise d'une des langues nationales, le défaut d'éducation et de formation, l'accès difficile au marché du travail, la pauvreté et le rejet par leur communauté d'origine. Ces obstacles ne sont envisagés que pour les femmes en situations difficiles comme dans les cas de veuvage, divorce et répudiation en partant du principe que les femmes mariées seraient sans difficulté. Les femmes et les associations féminines avaient fait part de certaines propositions qui n'avaient pas été intégrées dans ce rapport à savoir préparer les femmes immigrées à leur nouvel environnement, octroyer des droits individuels pour le séjour, l'emploi, la sécurité sociale, créer une politique d'égalité entre les hommes et les femmes immigrées mais également entre les groupes sociaux défavorisés, associer des mesures de

discrimination positive (en raison de leur sexe et nationalité), donner un droit de vote aux étrangers (Ouali, 2002).

Dans les années 2000, après la mondialisation, le deuxième processus important qui s'ajoute est l'élargissement de l'Union européenne. C'est dans ce cadre de délocalisation intérieure que de nombreux pays européens du Nord et du Sud vont chercher les travailleurs immigrés parmi les ressortissants des nouveaux États membres de l'Est de l'Europe, p.19 (Rea, 2013).

En 2004, le marché informel de la domesticité connaît un grand changement via un système de service d'aide aux personnes nommé « titre-service » qui permettra de régulariser le travail au noir de nombreuses femmes de ménage, p.29-30 (Rea, 2013).

A l'heure actuelle, en Belgique, une majorité des travailleurs immigrés, en particulier temporaires, sont des ressortissants européens. Les travailleurs immigrés non-européens se comptent surtout parmi les étrangers bénéficiaires de l'une des deux campagnes de régularisation en Belgique en 2000 (+/40 000 personnes) et en 2010 (+/34 000 personnes). Ayant obtenu un titre de séjour permanent pour la plupart d'entre eux, ils ne sont pas soumis à l'obligation d'avoir un permis de travail. Une autre partie des travailleurs immigrés non européens entrent sur le marché du travail de manière dérivée parce qu'ils sont arrivés d'abord dans le cadre du regroupement familial.

En effet, « *Le regroupement familial est la cause principale d'entrée des ressortissant-e-s étranger-e-s sur le territoire belge. Sur les 28 771 visas pour longs séjours délivrés par la Belgique à des ressortissant-e-s de pays tiers en 2016, 50% ont été utilisés pour des motifs de regroupement familial. Les femmes sont plus nombreuses à solliciter le regroupement familial pour rejoindre leur conjoint et/ou leur famille et elles sont plus nombreuses à en obtenir l'autorisation (Myria, 2016).* » (Le Monde selon les femmes, 2018) (p.8).

Enfin, les travailleurs immigrés des pays tiers disposant d'un permis de travail se trouvent surtout parmi la catégorie des travailleurs hautement qualifiés (Rea, 2013). Et même pour ces personnes hautement qualifiées, la répartition entre les sexes est surprenante. « *Selon l'OCDE, les femmes plus instruites sont plus mobiles, elles migrent même davantage que les hommes ayant le même niveau d'éducation !* » (Le Monde selon les femmes, 2018) (p.8). Selon Laura Oso Casas, « *parmi les femmes migrantes, de plus en plus, se trouvent des médecins, des professeures, des chercheuses, des étudiantes qui veulent poursuivre leurs études, des femmes très qualifiées en quête d'un travail à la hauteur de leurs compétences et qui ne trouvent à leur arrivée que des emplois de domesticité ou de services, peu rémunérés et peu valorisants* » (Casas, 2005). Ces femmes migrantes très instruites ne trouvent pas d'emplois qualifiés, « *la qualification des femmes immigrées est peu reconnue et ces femmes occupent trop souvent un emploi pour lequel elles sont surqualifiées* ». (Le Monde selon les femmes, 2018) (p.8).

Présentation de la problématique

Comme l'a montré l'article de Nouria Ouali « Politique migratoire et femmes migrantes en Belgique » développant le contexte historique, les femmes immigrées ont été instrumentalisées selon les nécessités démographiques, économiques, politiques, culturelles et symboliques de la Belgique à travers l'histoire des politiques migratoires et d'intégration, p.62 (Ouali, 2002).

Quant aux conditions de vie de ces femmes migrantes dans les pays d'arrivée, les politiques d'intégrations ne préparaient pas les femmes à leur nouvel environnement, l'emploi, la sécurité sociale, et ne mettaient rien en place afin de créer une politique d'égalité entre les hommes et les femmes. Les politiques liées à la migration n'octroient aucun droit individuel pour le statut de séjour des femmes venues dans le cadre du regroupement familial, ce qui les enferme dans un statut de séjour précaire ou dans l'illégalité lorsqu'elles quittent leur conjoint. Le rapport à leur séjour ou à leur statut dans l'emploi accroît les rapports de domination-assujettissement à leurs employeurs et réduit de ce fait leur liberté et leur mobilité (Ouali, 2002).

Les obstacles à l'émancipation des femmes immigrées restent la non-maîtrise d'une des langues nationales, le défaut de formation, l'accès difficile au marché du travail et au logement, la pauvreté, le rejet par leur communauté d'origine, l'abandon prématuré des études, le racisme, le statut juridique ; mais aussi ce qui est commun à toutes les femmes: les rapports de pouvoir homme-femme, le poids des familles, des traditions et des religions, le sexisme, la solitude, l'accès au savoir et à l'emploi,... (Ouali, 2002).

Plusieurs recherches ((Martens, 2004) et (Ouali Nouria et Martens Albert) dans (Rea, 2013)) ont établi l'existence d'une stratification ethnique du marché du travail en Belgique. Dans ce marché du travail, les femmes immigrées subissent un véritable déclassement social, les discriminations liées non seulement au sexe mais aussi à la race et à la classe ne permettent pas à la plupart des femmes migrantes d'atteindre une autonomie importante.

Et malheureusement, les politiques d'immigration ont surtout mis l'accent sur l'apprentissage des langues et sur certains aspects de la scolarité des filles, mais pas sur les questions de la discrimination des femmes immigrées en raison de leur sexe et de leur nationalité dans la société belge (Ouali, 2002). On observe donc une non prise en compte des situations des femmes migrantes dans les politiques d'intégration, ce qui a des conséquences directes sur leurs situations (Le Monde selon les femmes, 2018).

Comme par le passé les nouveaux travailleurs migrants sont confrontés à une forte segmentation du marché du travail qui les voit surreprésentés dans certains segments comme le secteur du nettoyage industriel, des centres d'appel, de la logistique, du transport, de l'horticulture, de la construction, de l'hôtellerie, de la restauration, de la confection et des services (Rea, 2013).

En effet, *la division sexuelle et ethnique du travail n'épargne pas les migrant-e-s puisqu'elle se retrouve dans le modèle traditionnel « genré » des femmes qui travaillent dans le domaine du care, en tant que travailleuses domestiques ou reprises dans le personnel soignant* (Le Monde selon les femmes, 2018) (p.8). De plus, c'est souvent dans le secteur informel que les migrantes travaillent, un secteur qui ne nécessite pas de qualification et est souvent mal payé.

La mondialisation conduit plus que jamais à faire appel à l'immigration pour les travaux sales, très demandés, ou dangereux (les 3D jobs : dirty, demanding, dangerous). L'occupation de la main d'oeuvre a connu un déplacement des secteurs d'activité de l'industrie vers les services ce qui explique par ailleurs l'explosion de la féminisation de la migration de travail (Rea, 2013). Les femmes migrantes sont surreprésentées dans les activités de services. Il existe une forme de reproduction de la division sexuelle et ethnique du travail dans lequel les femmes migrantes occupent des emplois socialement dépréciés, mal payés et sans grande couverture sociale, p.19-25 (Rea, 2013). Le maintien de travailleurs immigrés dans un statut irrégulier par rapport à leur séjour ou leur statut dans l'emploi contribue à accroître leur assujettissement à leurs employeurs et par conséquent à réduire leur liberté et leur mobilité.

Un-e travailleur ou travailleuse domestique sur six est un-e migrant-e international-e et les femmes représentent 73,4% des travailleurs et travailleuses domestiques migrant-e-s (ONU Femmes). Le fait que ces secteurs sont mal encadrés par le droit du travail entraîne le maintien des femmes dans une situation de précarité (Le Monde selon les femmes, 2018) (p.9).

Le travail domestique est, selon Blandine Destremau, une des principales formes d'emploi féminin dans la plus grande partie du monde³ ; *« des « petites bonnes » d'Afrique de l'Ouest aux « empregadas » brésiliennes, des domestiques philippines enfermées dans les riches demeures du Golfe persique aux femmes de ménage et « nounous » parisiennes, les domestiques sont massivement présentes et étonnamment invisibles »* (Destremau Blandine, Lautier Bruno, 2002) (p.249).

Le travail domestique est théoriquement masculin et féminin. Le travail féminin prédomine largement dans le monde. En Afrique de l'Ouest et australe, il y a beaucoup d'hommes dans

³ Il est difficile d'être beaucoup plus précis, car tout dépend bien sûr de la façon de définir les catégories d'emploi ; et de nombreux pays ne donnent pas les informations statistiques permettant d'identifier les domestiques. Là où les données sont fiables (principalement en Amérique latine), l'importance des domestiques est patente ; par exemple au Mexique (d'après la Encuesta Nacional de Empleo 2000, INEGI/stps), il y a 1 564 000 domestiques (sur 13 311 000 femmes actives occupées), et cette catégorie n'est devancée que par le commerce de détail et les « services d'éducation et de loisirs ». Au Brésil, d'après la PNAD - Pesquisa Nacional por Amostra de Domicílios - publiée par l'IBGE, il y avait, en 1999, 4 960 000 femmes employées domestiques (et 374 000 hommes, qui représentent donc 7 % du total) ; par comparaison, il y avait 1 857 000 femmes employées dans l'industrie de transformation. Les domestiques représentent 39 % des salariées au Brésil, et 22 % de l'emploi féminin non agricole (17 % de l'emploi féminin total).

l'emploi domestique, mais dans des emplois de jardiniers, chauffeurs, gardiens, qui ne sont pas circonscrits à la maison. En effet, selon Blandine Destremau, « *Les hommes ne sont pas « bons à tout faire », alors que l'expression de « bonne à tout faire » est bien le signe de la naturalisation de cette qualité supposée des femmes de pouvoir (et de devoir) tout faire, et surtout à tout moment*⁴. » (Destremau Blandine, Lautier Bruno, 2002) (p.251).

Dans le domaine de la domesticité, de l'aide aux personnes, de soutien à l'éducation des enfants, les acteurs économiques ne sont pas des entreprises mais des familles donc des personnes privées et cela conduit à une sorte de privatisation des fonctions de l'État social. Les institutions étatiques sont moins développées et des travailleuses immigrées sont de plus en plus soumise à un modèle d'intégration subalterne. La massification de l'usage des femmes immigrées pour régler des questions de sphère privée des familles autochtones affirme que le ménage privé constitue un marché mondialisé de la main d'oeuvre féminine. Les femmes domestiques ont souvent été une part invisible de la migration de travail (italienne, espagnole, brésilienne, Philippine, polonaise, Turque, Marocaine,...) (Rea, 2013).

Nous pouvons parler d'une imbrication particulière entre les rapports sociaux de pouvoir dus à l'origine nationale, à la classe et au sexe. Cette imbrication de ces trois principaux rapports de pouvoirs conduit à une articulation spécifique des statuts d'emploi possibles comme ceux dans la domesticité qui est une activité de déplacement internationale des femmes. Le recours à une femme de ménage repose sur le principe de la délégation à une autre femme «étrangère» des tâches domestiques qui revenaient auparavant aux femmes au sein du couple et de la famille. La migration d'une femme devenue domestique laisse dans son propre foyer une place vide. De plus, c'est aussi généralement une femme qui remplace celle qui est partie en migration. Selon Aurelia Michel, « *la migration d'une femme devenue domestique laisse dans son propre foyer une place vide qui n'est pas souvent compensée par des acteurs masculins. L'absence d'une partie des femmes du village et de manière générale, leur accès au travail salarié, mettent en évidence le caractère essentiel de prestations traditionnellement féminines pour la subsistance du groupe : en premier lieu la prise en charge des enfants et les soins aux personnes âgées* » (Michel Aurélia, 2016). Les enfants restés au pays sont pris en charge par une autre femme. Ce phénomène qualifié de Global Care Chain par Arlie Russell Hochschild (2000, citée par Rea) consiste en une série de liens personnels établis à travers le monde autour des tâches (rémunérées ou non) relevant du care. Ces déplacements en chaîne se fondent sur une division sexuelle internationale du

⁴ Le sens du mot « bonne » semble simple ; pour le « Trésor informatisé de la langue française » : « Bonne : fille, femme employée à divers travaux domestiques. Bonne à tout faire ». Le Dictionnaire de l'Académie (9e édition) écrit : « Bonne : servante salariée, chargée des travaux du ménage, logée et nourrie par son employeur, désignée administrativement par le terme : employée de maison. Une bonne à tout faire ». Mais le Dictionnaire historique de la langue française (Éd. Le Robert, 1995) en précise l'origine : « Dès le XIIe siècle, les bons désigne les braves, les preux, puis les personnes qui sont bonnes, par opposition aux méchants. Puis, [...] avec le même affadissement que l'adjectif, mon bon, ma bonne s'est constitué en appellatif affectueux. C'est de cet usage que c'est détaché bonne (1708 - Dictionnaire de Furetière), dénomination courante de la domestique, usuelle au XIXe siècle, en appellatif (les enfants disaient "ma bonne" à la personne qui s'occupaient d'eux). »

travail de reproduction. Cette chaîne du care se développe là où la question de l'égalité homme/femme face aux tâches domestiques est résolue par l'emploi d'une autre femme (Rea, 2013).

Cette forme d'émancipation de certaines femmes belges dans un meilleur accès à des revenus professionnels qui semble s'appuyer sur une main d'oeuvre féminine précaire et étrangère nous interpelle. En effet, le système patriarcal et capitaliste oblige la famille à recourir à cette main d'oeuvre féminine précaire comme condition de développement du travail féminin rémunéré.

En résumé, les femmes migrantes se retrouvent dans nos pays occidentaux dans des situations précaires à tout point de vue: irrégularité du séjour, méconnaissance de la langue, discriminations liées à la classe et à la race, travail informel, problème d'accès au logement, non reconnaissance des diplômes et déclassé social, difficultés d'accès aux savoirs, à la culture, difficultés d'accès à une protection sociale, difficultés d'accès aux systèmes de gardes des enfants et personnes dépendantes et relégation à une main d'oeuvre presque toujours féminine.

Question de recherche

Ces situations très difficiles, précaires et complexes nous amènent à nous poser la question de l'empowerment chez ces femmes. Malgré ces conditions de vie, de nombreuses femmes migrent vers nos pays d'Europe occidentale. Si elles viennent, nous pouvons émettre l'hypothèse qu'elles pensent y trouver des avantages du moins par rapport à leur pays d'origine. D'où notre question de recherche : dans quelle mesure, la migration des femmes dans les pays d'Europe occidentale serait-elle ou pas un vecteur d'empowerment ?

La complexité et la multiplicité des situations de vie des femmes migrantes sont telles qu'il n'est évidemment pas possible de répondre à cette question d'une manière simple et complète dans le cadre de ce travail. Nous allons néanmoins nous atteler à apporter quelques éléments de réponse, à identifier et analyser les facteurs favorisant le niveau d'empowerment des femmes migrantes.

Concepts / théories mobilisés

C'est pour partir sur des bases claires que les concepts les plus importants sont définis.

Migration

La première notion à mobiliser est sans aucun doute la « migration » qui peut être définie, comme déjà vu dans l'introduction, de la manière suivante : « *La migration fait référence au déplacement d'une personne ou d'un groupe d'un pays (l'émigration) à un autre (l'immigration). En réalité, il s'agit d'un phénomène très ancien et complexe, dont la nature, la taille et la composition sont mouvantes. Les causes de la migration (...) liées à des*

circonstances politiques, économiques, sociales, environnementales, sont elles-mêmes variées et entremêlées », p.3, (Le Monde selon les femmes, 2018).

Empoderamiento/Empowerment

L'Empowerment est le concept clé de notre analyse. En effet, il nous paraît logique d'essayer de mesurer scientifiquement les capacités réelles des femmes migrantes à prendre des décisions et à évoluer dans leur propre projet de vie. Agnès Adjamagbo et Anne-Emmanuèle Calvès parlent de « *l'émancipation sous contrainte* » dans leur article où elles mettent en lumière des « *trajectoires individuelles et collectives, souvent originales, parfois partielles et marginales, de l'émancipation féminine* ». Elles soulignent la fragilité des processus à l'œuvre dans un cadre où le poids des contraintes économiques, culturelles et sociales est important, où l'enracinement des structures d'oppression patriarcales est profond et où les marges de manœuvre des femmes sont étroites, p.17 (Adjamagbo Agnès et Calvès Anne-Emmanuèle, 2012).

L'empowerment est un concept utilisé dans plusieurs disciplines et souvent instrumentalisé par les Institutions de développement. Il fait référence aux possibilités de changer les rapports de pouvoir et comporte une dimension individuelle et une dimension collective, cours « *Empoderamiento/empowerment* » (Charlier Sophie et Yépez del Castillo Isabel, Année académique 2018-2019).

Agnès Adjamagbo et Anne-Emmanuèle Calvès, expliquent l'empowerment, pris au sens des études féministes, comme « *un processus de transformation multidimensionnel, venant des femmes elles-mêmes, et qui leur permet de prendre conscience, individuellement et collectivement, des rapports de domination qui les marginalisent et de développer leur capacité à les transformer* » (p.10). Elles citent plusieurs auteures qui le définissent aussi comme « *un **pouvoir créateur**, qui rend apte à accomplir des choses ("power to"), un **pouvoir collectif et politique**, mobilisé notamment au sein des organisations de base ("power with"), et un **pouvoir intérieur** ("power from within") qui renvoie à la confiance en soi et à la capacité de se défaire des effets de l'oppression intériorisée* », p.10 (Adjamagbo Agnès et Calvès Anne-Emmanuèle, 2012). Les auteures poursuivent en disant que cette notion d'empowerment des femmes a été au cœur des activités de plaidoyer des ONG féministes dans les années 1990 (Adjamagbo Agnès et Calvès Anne-Emmanuèle, 2012). Cette notion a été par la suite « prise en otage » par les agences de développement et les institutions financières internationales afin de légitimer des politiques néolibérales, cours « *Empoderamiento/empowerment* » (Charlier Sophie et Yépez del Castillo Isabel, Année académique 2018-2019).

A ces trois approches, il faut aussi ajouter « *le **pouvoir sur*** » qui repose sur les rapports soit de domination, soit de subordination.

Dans le processus d' « empoderamiento » des femmes, se trouvent plusieurs niveaux, cours « *Empoderamiento/empowerment* » (Charlier Sophie et Yépez del Castillo Isabel, Année académique 2018-2019) :

1. Le **bien-être** matériel qui concerne l'alimentation, le revenu et les soins médicaux ;
2. L'**accès** (égal à celui des hommes) aux facteurs de production : la terre, le travail, le crédit, la formation et aux services mis en place par l'Etat ;
3. La **conscientisation** en ce qui concerne le discours et la réalité vécue ;
4. La **participation** (égale à celle des hommes) aux processus de décision, à la planification, à la gestion et à l'évaluation des actions de développement ;
5. Le **contrôle** (égal à celui des hommes) sur les facteurs de production, et la distribution des bénéfices.

Selon Magdalena Leon, « *les avancées dans la conceptualisation du phénomène (d'empoderamiento) ont débouché sur la recherche de stratégies holistiques visant l'accès au pouvoir, et ont mis en évidence qu'il n'existe pas de recette unique ni de modèle prédictif. (...) Il diffère selon les individus ou les groupes en fonction de leur vie, le contexte et leur histoire, il dépend aussi du lieu où s'exerce la subordination, le plan personnel, la famille, la communauté, la nation, le niveau régional ou global* », p.40 (Leon, 2017).

Genre

Le Genre est le concept sans doute le plus évident à prendre en compte dans notre travail, mais peut-être pas le plus facile. En effet, le système de rapport de genre est tellement diffus et tellement intégré dans notre société, dans nos manières de fonctionner et dans nos discours qu'il est difficile de le rendre visible partout et de manière complète.

Nous trouvons dans le cours *Evolution et Critique*, « *les systèmes de genre sont des ensembles des pratiques, des représentations, des normes et des valeurs sociales élaborées par la société à partir de la différence sexuelle homme/femmes* » (Charlier Sophie et Yépez del Castillo Isabel, Année académique 2018-2019).

Selon l'association Le Monde selon les femmes, il est nécessaire de mobiliser le concept du genre dans l'étude de la migration (Le Monde selon les femmes, 2018). En effet, « *selon l'ONU Femmes, les femmes représentaient 48% de la migration internationale en 2017* » p.4 (Le Monde selon les femmes, 2018). « *En Belgique en 2015, 49% des entrées déclarées étaient des femmes* » (idem). La situation d'une femme migrante n'est pas la même que celle d'un homme migrant, et la non prise en compte du genre « *et la non-intégration d'une perspective féministe et intersectionnelle dans la politique migratoire impactent directement les femmes migrantes et les discriminent* » (idem). « *Le genre est une grille d'analyse puissante qui permet de comprendre la situation des femmes et des hommes et l'impact*

différentiel des politiques migratoires et de leur mise en œuvre », p.12 (Le Monde selon les femmes, 2018).

De manière plus précise, il nous paraît important dans notre approche genrée de tenir compte de l'invisibilisation de la féminisation de la migration en général, et de la ségrégation sectorielle des types d'activités où se retrouvent les femmes migrantes. Cette ségrégation n'est que la conséquence logique de la division sexuelle du travail. Selon Christine Delphy, « *la division du travail selon les sexes n'est pas non plus un apprentissage qui viendrait tardivement – elle est consubstantielle aux « qualités » et « traits » féminins ou masculins* », p.56 (Delphy, 2003). L'auteure ajoute : « *Les femmes sont exploitées sur le marché du travail de deux façons complémentaires et non mutuellement exclusives, mais généralement successives au cours de leur vie: soit en en étant exclues, soit en y étant incluses dans des conditions discriminatoires* », p.62 (Delphy, 2003).

Interaction entre différents systèmes d'oppression/Intersectionnalité

Pour terminer l'explication des concepts utilisés, notre travail se situe évidemment dans une zone particulière de « croisement » des systèmes de subordination, voire d'imbrication des rapports de pouvoir, du moins de manière assez évidente, en ce qui concerne la classe, le sexe et la race.

En effet, selon le cours : « *l'intersectionnalité renvoie à une théorie transdisciplinaire visant à appréhender la complexité des identités et des inégalités sociales par une approche intégrée* ». Elle considère les catégories sociales que sont le sexe/genre, la classe, la race, l'ethnicité, l'âge, le handicap, et l'orientation sexuelle,... comme des sources de hiérarchisation et de cloisonnement. Selon Crenshaw, « *l'approche intersectionnelle va au-delà d'une simple reconnaissance de la multiplicité des systèmes d'oppression opérant à partir de ces catégories et postule leur interaction dans la production et la reproduction des inégalités sociales* » (Charlier Sophie et Yépez del Castillo Isabel, Année académique 2018-2019).

Analyse

Comme l'explique Laura Oso Casas, « *il y a une complexité et une diversité des situations observées par la littérature* » (Casas, 2005). Et comme nous sommes conscientes de cette complexité et de la multiplicité des situations de vie, d'histoire, de subordination et de contexte des femmes migrantes ainsi que de la difficulté de quantifier précisément l'évolution dans leur accès au différents types de pouvoir, nous ne pouvons pas mener une analyse complète. C'est pourquoi nous avons opté pour une présentation de quelques éléments de réponses qui nous ont paru représentatifs de notre problématique et significatifs par rapport à notre grille d'analyse.

Les premiers éléments de réponse à notre question de recherche nous sont apportés par Nasima Moujoud dans son article *“Effets de la migration sur les femmes et sur les rapports sociaux de sexe. Au-delà des visions binaires”* (Moujoud, 2008).

L’auteure explique que la question de l’empowerment des femmes migrantes se présente fréquemment sous l’angle des changements ou acquis pour les migrantes dans la société d’immigration par rapport à leur société d’origine. Et on pourrait croire que l’immigration suffirait à leur émancipation. Mais il faut faire attention à cette vision évolutionniste de la tradition vers la modernité où il est présupposé que les indicateurs ne s’améliorent qu’en immigration. Moujoud explique qu’il est difficile de soutenir que la migration est en soi une émancipation. Elle peut en effet exacerber la dépendance de certaines mais être libératrice pour d’autres. Dans certains exemples de situations, au lieu d’une amélioration, les migrantes, surtout si elles sont seules, ont pour débouché principal le travail de services aux personnes et connaissent une déqualification par rapport à leur formation d’origine. Elles doivent faire face à des obstacles juridiques et économiques, elles sont enfermées dans des emplois précaires et subissent un processus de déclassement (Moujoud, 2008).

L’auteure insiste aussi sur le fait qu’il ne faut pas opposer de manière simpliste la société d’origine et la société d’arrivée (non-occidentale/occidentale). En effet, cela empêche une véritable analyse globale des dynamiques de changement et d’oppression / exploitation (rapports sociaux de pouvoir) tant dans les sociétés d’arrivée que de départ. Cette vision binaire soulève plusieurs problèmes (Moujoud, 2008) :

- La tendance à homogénéiser les sociétés de départ, ce qui empêche de prendre en compte leurs diversités, et empêche de prendre en compte la diversité des parcours des personnes migrantes issues d’un même pays.
- *« l’occultation des dynamiques de genre dans les sociétés de départ »*, p.7 (Moujoud, 2008) qui sont aussi en pleines transformations sociales.
- l’opposition de la situation des femmes migrantes présentées comme soumises, cloîtrées, ne travaillant pas beaucoup, avec celle des « occidentales » où les premières devraient abandonner des éléments culturels et intégrer ceux des femmes de la société d’arrivée. Il s’agit d’une simplification teintée de racisme et de stéréotypes.
- Dans le contexte de mondialisation néolibérale, les migrantes se retrouvent dans une imbrication des rapports de domination de classe, sexe et race. Ces rapports sociaux de pouvoir s’articulent et sont continus entre la société de départ et celle d’arrivée. Les acquis des migrantes ne dépendent pas seulement des rapports de genre dans leur société d’origine (pas seule responsable de la non-émancipation), mais aussi de ceux présents dans les sociétés d’immigration.

L’auteure termine en disant que les éventuels effets positifs de la migration pour les migrantes se décident dans le champ des rapports sociaux de pouvoir et s’inscrivent dans

des cadres oppressifs. Les éléments à prendre en compte comme indices d'émancipation font partie des réalités dans les sociétés d'origine et sont le fruit de luttes individuelles et collectives et non de quelques facilités dans les sociétés d'arrivée (Moujoud, 2008).

Dans l'ensemble, les migrantes fuient le sexisme dans leur société d'origine. Mais dans de nombreux cas, des migrantes mêmes seules et où leur famille soutient leur départ n'échappent guère à la domination et aux normes sexistes dans le pays d'arrivée. L'accès à un statut légal devient leur principale voie d'autonomisation. « *Les lois migratoires racistes empêchent l'autonomisation des migrantes par la migration, comme elles répriment leurs aspirations et leur barrent la voie de la reconnaissance dans les deux sociétés* », p.11 (Moujoud, 2008).

Dans l'article de Yépez del Castillo et Merla, "Stratégies familiales, projets migratoires et mobilité sociale" (Yépez del Castillo Isabel et Merla Laura, 2013), les différents aspects de la dimension libératoire de la migration féminine sont mis en exergue au travers du cas concret d'une femme bolivienne qui a construit son projet migratoire avec son mari. Elle souhaite prendre son indépendance par rapport à la famille de ce dernier. Dans ce type de culture, la famille du mari fait partie de la famille élargie et a des droits sur les biens familiaux et sur l'éducation des enfants. La migration de cette femme lui permet de prendre du pouvoir sur sa famille nucléaire et de se dégager de la famille de son mari. Elle négocie la poursuite de son travail domestique en Italie contre le fait que son mari arrête son travail en ville pour revenir à la ferme et prendre en charge l'éducation des enfants. Elle veut éloigner ses enfants de l'éducation trop rétrogrades de ses beaux-parents. Elle impose également que l'argent qu'elle envoie soit investi pour la famille nucléaire (achat d'animaux, développement de l'immobilier, ...). Malgré un travail proche de l'esclavage avec des horaires sept jours sur sept, lors d'une diminution de salaire causée par la concurrence due à la nouvelle main d'oeuvre des femmes de l'Europe de l'Est, elle négocie un mi-temps "déclaré" qui lui permet enfin d'obtenir un titre de séjour. Avec cette légalisation de son statut, après de nombreuses années passées en Italie, elle peut revenir en Bolivie rendre visite à sa famille. La migration lui a permis d'augmenter son niveau d'autonomie et son pouvoir de négociation tant à l'égard de son mari que de sa belle-famille, mais au prix d'une aliénation sur le marché du care italien.

Cet exemple est intéressant du point de vue d'une émancipation par rapport aux conditions de vie du pays d'origine. Il n'est toutefois pas certain qu'en cas de retour dans son pays, la migrante ne "retombe" pas dans ses conditions de vie initiale surtout si elle ne revient pas "riche". Il se pose donc aussi la question de la solidité de l'émancipation et de sa durabilité.

De manière plus précise, cette personne a quitté son pays d'origine malgré une situation de vie en Italie illégale et précaire. En acceptant cette forme de sacrifice qui semble intéressante à ses yeux, elle a sans aucun doute développé son « pouvoir de prise de décision », son « pouvoir intérieur » et son « pouvoir sur » du moins par rapport à sa société d'origine. C'est son revenu qui lui permet de traiter un peu plus d'égal à égal avec son

mari. Selon Laura Oso Casas, « *lorsque l'homme est à l'origine de la migration familiale ou que la migration est conjointe (le couple migre en même temps), il y a une plus grande tendance à la reproduction des relations intrafamiliales du pays d'origine dans le pays d'accueil* » (Casas, 2005). La migration d'une femme seule fait partie des facteurs qui favorisent son émancipation. De plus, pour certaines femmes, « *le fait de migrer et de laisser le conjoint dans le pays d'origine entraîne une élévation du statut au sein de la famille et du ménage transnational, comme nouveau pourvoyeur économique de celui-ci* » (Casas, 2005).

Ce type de situation pourrait conduire à un affaiblissement des rapports de pouvoirs de sexe dans les pays d'origine et de ce fait une plus grande égalité de genre. Ce type de situation n'existant pas ou très peu dans les pays d'arrivée, il est légitime de s'interroger sur les effets de ce manque de « booster » d'égalité de genre dans nos sociétés d'Europe occidentale et sur la nécessité de rechercher les facteurs d'empowerment sans a priori dans les pays plus pauvres.

Même sans migration internationale, un affaiblissement des rapports de pouvoirs de sexe dans les pays d'origine provient déjà souvent de l'augmentation du niveau d'études des femmes. Dans son article intitulé « *Les femmes qui restent, ressorts de l'économie familiale d'archipel au Mexique* », Aurélia Michel explique : « *En amont de cette égalité vécue, la forte progression de la scolarisation des filles en zone rurale, a modifié les rapports de genre* » (Michel Aurélia, 2016). Cet affaiblissement des rapports de pouvoirs de sexe dans les pays d'origine provient aussi des nombreuses femmes qui migrent vers les villes dans lesquelles « *les jeunes femmes reçoivent le même salaire que leur conjoint et font face aux mêmes contraintes* » (Michel Aurélia, 2016). Au retour de ces femmes, de la même façon que si elles reviennent de l'étranger, « *la revendication d'une reconnaissance de leur travail comme contribution économique aux revenus de la famille s'ajoute à d'autres dynamiques de long terme pour changer les mentalités* » (Michel Aurélia, 2016). De plus, les femmes qui restent au pays deviennent aussi souvent dans des positions de force comme l'explique Aurélia Michel. « *Ainsi, des ressources importantes comme la prise en charge des vieux parents ou bien le soin des jeunes enfants, habituellement fourni dans le cadre de la famille traditionnelle où les solidarités sont gérées globalement, au moins au niveau du couple et souvent au sein de la fratrie, sont objectivées et valorisées par la configuration migratoire et ont leur contrepartie matérielle* » (Michel Aurélia, 2016).

Comme en Europe, de nombreuses migrantes occupent un emploi dans le secteur de la domesticité et du care en raison de la féminisation de ces fonctions et de la stratification ethnique du monde du travail, que ce soit de façon formelle ou informelle, nous nous sommes posé la question de savoir si ce type de travail pouvait être une véritable voie d'émancipation pour les femmes.

Nous avons trouvé quelques éléments de réponse dans deux travaux qui interrogent l'empowerment tant au sein du travail au noir - l'enquête de Florence Degavre et Gertraud

Langwiesner - que celui du travail légal, en l'occurrence les titres-services - la thèse de Beatriz Camargo.

Dans leur article « *Le care dans les stratégies migratoires au début du XXI^e siècle: quel gain d'autonomie pour les femmes migrantes en Belgique* », les auteures ont voulu définir les dynamiques propres aux femmes migrantes dans le care, notamment sur le plan de l'autonomie personnelle que ce travail leur apportait. Du point de vue empirique, cet article présente les résultats d'une étude exploratoire menée en 2007 auprès de femmes migrantes séjournant clandestinement en Belgique, toutes occupées dans le travail de care aux jeunes enfants (Degavre Florence et Langwiesner Gertraud, 2011).

A travers l'utilisation du concept d'empowerment, les auteures ont mis en évidence une reformulation du projet migratoire chez ces femmes. Selon les auteures, « *il semble désormais centré sur des préoccupations plus individuelles, sans pour autant abandonner les préoccupations familiales. Ce nouveau projet se saisit bien des opportunités potentielles identifiées par les femmes dans le champ du care et c'est dans un cadre réajusté, à la hauteur de plus grandes ambitions, qu'elles projettent leur avenir professionnel (par exemple, pour certaines, retourner au pays et ouvrir une crèche). Mais ce «pouvoir intérieur», révélé chez certaines informatrices, ne s'accompagne finalement ni d'un renforcement du «pouvoir de» du fait d'une absence ou de problèmes de régularisation ni du «pouvoir avec»* (Degavre Florence et Langwiesner Gertraud, 2011) car il ne semble pas y avoir d'effets de solidarité au sein de la communauté. Leur analyse invite donc à refuser tout triomphalisme dans l'examen des différents terrains d'autonomie conquis et vient confirmer l'importance de la régularisation, comme réel facteur d'empowerment.

Dans sa thèse « *Transformer le travail domestique, femmes migrantes et politique de formalisation à Bruxelles* », Beatriz Camargo s'est intéressée à la situation des femmes migrantes travaillant en titres-services à Bruxelles et s'est posé la question de savoir si ceux-ci permettaient aux travailleuses d'établir un projet d'émancipation. Cette étude a été menée entre 2011 et 2013 à Bruxelles où les migrantes constituent 99% des travailleuses en titres-services (Camargo Magalhães, année académique 2015-2016).

Camargo distingue deux catégories de travailleuses : celles dont la régularité de séjour a été acquise avec la formalisation du travail et celles déjà régularisées au moment de la formalisation. Pour la première catégorie, les possibilités d'empowerment apportées par ce changement de statut sont significatives dans leur propre perception : ce passage modifie leur confiance en elles, elles éprouvent non seulement le pouvoir intérieur, mais le pouvoir créateur qui mène à l'action, le travail n'est plus toute leur vie et un champ de possibles s'ouvre à leurs yeux. Pour les travailleuses déjà régularisées au moment de la formalisation, le travail formel favorise l'empowerment dans une faible mesure : ce passage est davantage marqué par une perte de revenus et par le déclassement social, surtout dans le cas des

femmes migrantes avec un haut capital culturel. Beaucoup d'entre elles ont la sensation de faire un travail de l'ombre et peu valorisé.

Dans les deux cas, Camargo en conclut que l'entrée dans le travail formel est incapable d'amener seul une vraie transformation identitaire: certes, elle apporte un peu d'autonomie par rapport aux clientes, mais ne porte pas en elles une libération ou de l'empowerment. Selon l'auteure, « *elle permet une conformation sociale, un ajustement au marché. En effet, si du point de vue statutaire, les travailleuses ont expérimenté un type de reconnaissance par fiche de paie et droits sociaux, leur vie dans les faits n'a pas changé : elles continuent de travailler aux mêmes endroits, d'être vues de la même manière condescendante ou péjorative, par leurs employeuses devenues clientes et par la société* », p.375 (Camargo Magalhães, année académique 2015-2016). En outre, le processus d'entrée sur le marché formel n'amène pas forcément à l'émancipation dans le sens de pouvoir collectif et politique. Sur le plan collectif, elles continuent de porter le poids d'une domination au niveau du genre, de la classe et de la race/ethnicité.

Le parcours d'empowering peut également être mobilisé par la possibilité de syndicalisation, mais dans la réalité, même si ce secteur d'activité compte un grand nombre d'affiliées, les travailleuses ont très peu de temps pour s'investir dans un mouvement collectif et la nature solitaire de leur travail ne facilite pas l'action collective.

La sortie de l'informalité signifie donc pour les travailleuses domestiques l'entrée dans une nouvelle composante du « précarité » : un secteur formel précarisé qui soutient l'inégalité sociale. Le caractère profondément ethnicisé et féminisé du secteur formel contribue en outre à renforcer le consensus social à sa précarité et inversement, le marché des Titres-service en région bruxelloise présente comme le secteur à occuper pour les femmes migrantes sur un marché du travail ethnostratifié. En effet, les entreprises cherchent à engager des travailleuses migrantes avec expérience sur le marché au noir et de préférence amenant leur clientèle avec elles. Le système des Titres-service légitime donc l'externalisation des tâches ménagères sans remettre en cause l'articulation entre vies privées et professionnelles. On peut donc dire que le système des Titres-services valide un ordre de genre, de classe et de race.

Ces situations de vie des travailleuses migrantes que nous avons analysées au travers des différents articles étudiés nous illustrent toutes les nuances des réponses à notre question sur la capacité de la migration à constituer un facteur d'empowerment des femmes. Une réponse unique n'existe pas et chaque situation est particulière même si dans certains cas la migration peut se révéler bénéfique à l'autonomisation des femmes.

Isabel Yépez del Castillo et Sophie Charlier dans leur cours « *Genre et migration : quels rapports ?* » citent d'ailleurs deux pistes en ce qui concerne les liens entre la migration et la

restructuration des relations de genre qui semblent aller dans le même sens que notre analyse (Charlier Sophie et Yépez del Castillo Isabel, Année académique 2018-2019) :

1. La migration permettrait aux femmes de maintenir, voire d'accroître leur statut au pays, au prix d'un certain déclassement socio professionnel dans le pays d'accueil ;
2. L'émancipation sociale et professionnelle des femmes immigrées pourrait impliquer une renégociation des relations de genre au sein du pays.

Conclusion

Les migrantes ont des trajectoires de vie et des statuts variés inscrits dans un contexte de néocolonialisme et de mondialisation néolibérale. Les dynamiques de fonctionnement des rapports sociaux de genre sont similaires dans les sociétés de départ et d'arrivée. Nicole-Claude Mathieu avait d'ailleurs déjà montré dans des articles écrits entre 1973 et 1985 rassemblés dans son livre, *l'anatomie politique*, les mécanismes à l'œuvre dans les sociétés patriarcales et viriarcales qui sont les mêmes dans toutes les communautés humaines qu'elles se qualifient comme « développées » ou non (Mathieu, 2013).

L'empowerment des femmes migrantes doit aussi s'envisager de façon plus holistique. Actuellement, la migration est perçue comme une menace voire un véritable danger pour nos pays européens. En effet, il est très souvent question, pour les pays d'accueil de réduire les flux migratoires, de désigner quelles sont les migrations autorisées et de définir des cadres légaux de plus en plus étroits à la migration légale. Dans ces conditions, la figure du migrant ou de la migrante est très souvent péjorative ou victimaire et l'empowerment est de fait une voie qui, comme nous le montre ce travail, reste souvent difficile d'accès aux femmes migrantes.

Une véritable émancipation pour les femmes migrantes ne peut se réaliser que si de véritables politiques de coopération entre pays d'accueil et pays d'arrivée, en matière de soutien au développement changent nos modes de représentations et instaurent une autre figure du migrant et a fortiori de la migrante : une personne qui possède d'autres savoirs et d'autres savoir-faire à échanger avec nous.

Comme vu dans ce travail, le genre est une grille d'analyse nécessaire pour prendre en compte les implications concrètes sur la vie des femmes migrantes. Or « *les politiques migratoires européennes et belges prolongent les violences de genre faute de les voir et de les analyser correctement* » (Le Monde selon les femmes, 2018, p.13). Il est important et nécessaire de prendre en compte l'impact du genre sur les causes et les conséquences de la migration internationale. Les politiques migratoires doivent intégrer la dimension de genre pour être efficaces (Le Monde selon les femmes, 2018).

Selon nos auteures, l'émancipation des femmes semble difficile « *sans une transformation profonde des principes inégalitaires qui fondent les rapports sociaux de sexe* », p13 (Adjamagbo Agnès et Calvès Anne-Emmanuèle, 2012). Les auteures parlent aussi du « *poids*

des contraintes économiques, culturelles et sociales, l'enracinement profond des structures d'oppression patriarcales et l'étroitesse des marges de manoeuvre dont disposent les femmes pour améliorer réellement leur situation », p.17 (Adjamagbo Agnès et Calvès Anne-Emmanuèle, 2012). Cependant, le processus semble lancé...

Bibliographie

Adjamagbo Agnès et Calvès Anne-Emmanuèle. 2012. L'émancipation féminine sous contrainte. *Autrepart*. 2012, Vol. N°61, n°2, p. pages 3 à 21.

Borderías C., Carrasco C. Las mujeres y el trabajo : aproximaciones históricas, sociológicas y económicas. *Las mujeres y el trabajo : rupturas conceptuales*.

Camargo Magalhães, Beatriz. année académique 2015-2016. *Transformer le travail domestique ? Femmes migrantes et politique de formalisation à Bruxelles*. ULB. année académique 2015-2016. Thèse présentée en vue de l'obtention du grade académique de Docteur en Sciences Politiques et Sociales .

Casas, Laura Oso. 2005. *Femmes, actrices des mouvements migratoires*. [prod.] Graduate Institute Publications. Genève : L'Harmattan, 2005. Genre, nouvelle division internationale du travail et migrations , Vol. n°5.

Charlier Sophie et Yépez del Castillo Isabel. Année académique 2018-2019. *Cours Genre et développement*. Université Catholique de Louvain. Louvain-la-Neuve : s.n., Année académique 2018-2019. p. p.4.

CIRÉ, asbl. 2017. *Femmes et migration - Les difficultés spécifiques rencontrées par les femmes dans leur parcours migratoire et dans leurs procédures en Belgique*. Bruxelles : Ciré, 2017.

Cohen, R. 1996. *Theories of migration*. [éd.] Edward Elgar. Cheltenham, UK : Brookfield US, 1996. p. p. IX.

Degavre Florence et Langwiesner Gertraud. 2011. Le care dans les stratégies migratoires au début du XXI^e siècle : quel gain d'autonomie pour les femmes migrantes en Belgique ? *Femmes sans frontières*. Peter Lang, 2011, Stratégies transnationales féminines face à la mondialisation, XVIII^e-XXI^e siècles, pp. pp. 67-91.

Delphy, Christine. 2003. Par où attaquer le "partage inégal" du "travail ménager" ? *Nouvelles Questions Féministes*. Editions Antipodes, /3 2003, Vol. 22, p. 47 à 71.

Destremau Blandine, Lautier Bruno. 2002. Femmes en domesticité (Les domestiques du sud au nord et au sud). *Tiers-Monde*. 2002, Vol. tome 43, n°170, pp. 249-264.

Le Monde selon les femmes. 2018. Genre et migration. *Document de paidoyer*. Bruxelles : Le Monde selon les femmes, 2018. Vol. N°24. D/2018-7926-04.

Leon, Magdalena. 2017. Les femmes face au pouvoir, une réflexion sur l'Empoderamiento. *Cahiers du Genre*. 2017, Vol. n°63/2, p. 23 à 43.

Martens, Albert. 2004. Discrimination et actions positives dans l'emploi en Flandre et à Bruxelles. Quelques résultats de recherche empiriques. *Academia*. 2004, Affirmative action : des discours, des politiques et des pratiques en débat, pp. pp. 161-195.

Mathieu, Nicole-Claude. 2013. *L'anatomie politique*. Donnemarie-Dontilly : Editions iXe, 2013.

Michel Aurélie. 2016. Les femmes qui restent, ressorts de l'économie familiale d'archipel au Mexique. *EchoGéo*. Sur le Champ, 2016, Vol. 37, juillet 2016 / septembre 2016.

Morokvasic, M. 1984. Birds of passage are also women. *International Migration Review*. 1984, Vol. vol. 18, n° 68, DOI : 10.2307/2546066.

Moujoud, Nasima. 2008. Effets de la migration sur les femmes et sur les rapports sociaux de sexe : au-delà des visions binaires. *Cahiers du CEDREF*. 2008, HAL archives-ouvertes, pp. pp. 57-79.

Ouali Nouria et Martens Albert. *Discriminations des étrangers et des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail de la Région de Bruxelles-Capitale*. Actiris. Bruxelles : s.n. Rapport de synthèse.

Ouali, Nouria. 2002. Politique migratoire et femmes migrantes en Belgique. Bruxelles : Université Libre de Bruxelles / Institut de sociologie, 2002.

Rea, Andrea. 2013. Les nouvelles figures du travailleur immigré : fragmentation des statuts d'emploi et européanisation des migrations. *Revue européenne des migrations internationales*. 2013, Vol. Vol. 29 - n°2 Les nouveaux enjeux des migrations en Belgique, pp. 15-35.

Yépez del Castillo Isabel et Merla Laura. 2013. Stratégies familiales,projets migratoires et mobilité sociale : les envois de fonds comme vecteurs de reproduction sociale et d'autonomisation. *Cahiers genre et développement*. 2013, Vol. N°9, Genre, migration et globalisation de la reproduction sociale, pp. 205-213.